



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### TYPHON APPORTE UNE MODIFICATION À SA CONVENTION D'OPTION

Laval, Canada, 10 juin 2013 – **Exploration Typhon Inc. («Typhon»)** (TSX-V: TYP) annonce la signature d'un amendement à sa convention d'option du 17 mai 2010 (la « **convention d'option** ») avec Mines Aurizon Ltée (« **Aurizon** »), afin de reporter de quelques jours, soit du 9 juin 2013 au 18 juin 2013, la date limite pour Aurizon de souscrire à la dernière tranche d'actions ordinaires de Typhon, pour un montant de 500 000 \$CA. Le 1er Juin 2013, Aurizon est devenue une filiale en propriété exclusive de Hecla Mining Company («Hecla»).

Typhon rappelle qu'en vertu de la convention d'option, Aurizon détient une première option d'acquérir un intérêt de 50 % (la « **première option** ») dans la Propriété Fayolle (39 titres miniers détenus à 100 % par Typhon / 1373 hectares) et dans les droits de Typhon sur la Propriété Aiguebelle-Goldfields (6 titres miniers détenus à 51 % par Typhon et à 49 % par Mines Agnico-Eagle Limitée / 254 hectares). La Propriété Fayolle chevauche un segment d'environ 15 km de la Faille Porcupine-Destor (80 millions d'onces d'or produites). Cette structure majeure d'orientation est-ouest a généré plusieurs gisements tant au Québec qu'en Ontario.

La superficie du Gîte Fayolle (connue à ce jour) occupe environ 1% de la surface totale de la Propriété Fayolle (23,23 km<sup>2</sup>). Le Projet Fayolle est situé en plein cœur des projets miniers en développement de l'Abitibi, soit les projets Westwood de Iamgold, le projet Joanna d'Hecla et du projet Canadian Malartic d'Osisko.

M. David Mc Donald, Président et Chef de la direction d'Exploration Typhon commente ainsi la transaction : «Nous sommes des plus optimistes pour l'avenir du Projet Fayolle avec ce dernier placement privé de 500 000 \$CA, complétant ainsi l'engagement de financement de l'ordre de 2 000 000 \$CA, convenu en mai 2010 entre Typhon et Aurizon. Je désire remercier en mon nom personnel ainsi qu'au nom des administrateurs et employés de Typhon, la direction ainsi que tout le personnel d'Aurizon pour leur soutien et nombreux conseils lors de ces dernières années. De plus, je désire souhaiter la bienvenue à la direction ainsi qu'au personnel d'Hecla Mining Company et les remercier pour cette opportunité qu'ils nous offrent en considérant de continuer à développer le Projet Fayolle ensemble».

Voici les principales modalités de la convention d'option:

- Pour obtenir 50% d'intérêts dans le Projet Fayolle, Aurizon doit investir sur une période de 4 ans un montant de 10 000 000\$CA en travaux d'exploration et a le droit de souscrire jusqu'à concurrence de 500 000 \$CA en actions ordinaires de Typhon à chaque anniversaire de la convention d'option, pour un investissement total pouvant atteindre 2 000 000 \$CA. Après avoir effectué cette dernière souscription, Aurizon aura alors complété l'investissement total de 2 000 000 \$CA.
- Suite à l'exercice de la première option, Aurizon pourra acquérir un intérêt de 15% additionnel, pour un total de 65% d'intérêt dans le projet, soit en complétant une Étude Bancaire de Faisabilité, soit en engageant un montant supplémentaire de 15 000 000\$CA en travaux d'exploration d'ici juin 2016.

À ce jour, Aurizon a investi un total de 9 168 327 \$CA en travaux d'exploration sur la propriété et a souscrit à 1 500 000 \$CA en actions ordinaires de Typhon, détenant ainsi 3 166 738 actions, soit 14,02% des actions en circulation de Typhon (24 101 235).

En vertu de la convention d'option, la clôture d'une quatrième et dernière tranche de 500 000 \$CA devait se tenir au plus tard le 9 juin 2013.

Aurizon a fait la demande d'une extension à la date limite de clôture pour procéder à ce dernier investissement de 500 000 \$CA et ainsi maintenir en vigueur la première option. Le prix de souscription par action serait fondé sur le cours moyen pondéré par action à la Bourse de croissance TSX pendant la période de 15 jours se terminant le 3<sup>ième</sup> jour ouvrable précédant la date à laquelle les actions seront souscrites par Aurizon.

## REBOISEMENT

Avec la responsabilité environnementale comme priorité, Typhon poursuit son travail en partenariat avec Axe Exploration Inc. afin d'atteindre leur objectif fixé pour le reboisement du territoire, en effectuant le reboisement de 15 arbres par sondage. À ce jour, plus de 3 769 arbres ont été plantés et plus de 12 hectares de terrain ont été ensemencés. Le développement durable pour le bien-être des générations présentes et futures fait partie du mandat de la Société.

## À PROPOS D'EXPLORATION TYPHON INC.

- Exploration Typhon Inc. détient 3 079 654 \$ en liquidité, représentant une valeur de 0,13\$ l'action.
- Exploration Typhon Inc. n'a que 24 101 235 actions en circulation.
- La Propriété Fayolle assure un potentiel de ressources aurifères important.

## LA SOCIÉTÉ DÉTIENT LES PROJETS SUIVANTS :

- Projet Fayolle, détenu à 100% par Exploration Typhon Inc. / région de Rouyn-Noranda (Voir entente avec Mines Aurizon Ltée dans communiqué de presse du 18 mai 2010)
- Projet Faille 1, détenu à 100% par Exploration Typhon Inc. / région de Rouyn-Noranda
- Projet Monexco, détenu à 100% par Exploration Typhon Inc. / région de Chibougamau
- Projet Nordair, détenu à 100% par Exploration Typhon Inc. / région de la Baie-James
- Projet Aiguebelle-Goldfields, détenu à 51% par Typhon et à 49% par Les Mines Agnico-Eagle Limitée / région de Rouyn-Noranda
- Projet Destorbelle, détenu à 50% par Typhon et à 50% par Axe Exploration Inc. / région de Rouyn-Noranda

**Les actions ordinaires de Typhon sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole «TYP».**

### Coordonnées

David Mc Donald  
Président et Chef de la Direction  
Tel : 450.622.4066  
Fax : 450.622.4337  
Sans frais: 1.877.622.4004  
[info@explorationtyphon.com](mailto:info@explorationtyphon.com)  
[www.explorationtyphon.com](http://www.explorationtyphon.com)

**TSX-V: TYP**

#### **Énoncés prospectifs**

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés qui constituent de « l'information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comporte de nombreux risques et incertitudes, dont certains échappent à la volonté de Typhon. Les résultats ou les réalisations réelles pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans cette information prospective. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective se produiront ou auront lieu ou, le cas échéant, quels seront les avantages que Typhon en tirera. L'information prospective est fondée sur les estimations et les opinions de Typhon au moment où l'information est publiée et Typhon ne s'engage nullement à publier une mise à jour ni à réviser aucun de ces énoncés prospectifs, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. La Bourse de Croissance TSX n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence ou l'exactitude du présent communiqué de presse.